



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 1<sup>er</sup> FEVRIER 2013

### ► PRESENTS (par ordre alphabétique) :

Jacques ARGAUD	Membre élu région Bretagne-Pays de Loire
Claude BUCHER	Membre élu région Alsace
Catherine CARQUEVILLE	Animatrice du CNEAF Rhône-Alpes
Alain DELCOURT	Vice Président du CNEAF
François-Xavier DESERT	Membre élu région Poitou-Charentes
Jean-Marc DHOUAILLY	Secrétaire général du CNEAF
Michel JEMMING	Président du CNEAF
Xavier LALIEU	Trésorier du CNEAF
Philippe LEGROS	Animateur du CNEAF Nord-Pas-de-Calais-Picardie
Serge LEMESLIF	Président de la section "judiciaires" et animateur IDF
Mireille MOUSSY	Secrétaire administrative du CNEAF
Chahrazad TOMA-VAstra	Présidente de la section "conseils" et animatrice TRNJ
Bernard VAYSSIERE	Membre élu région Aquitaine
Philippe WITT	Animateur du CNEAF Midi-Pyrénées

### ► EXCUSES ET POUVOIRS :

Alinour ABELE BENSAM (a donné pouvoir à Françoise RIEU, absente), Pierre BONNAUD (a donné pouvoir à Michel Jemming), Alain-Michel CABANNE, Philippe CHARLET (a donné pouvoir à Jean-Marc Dhouailly), Alain COCHET (a donné pouvoir à Michel Jemming), Jacques DELMOTTE (a donné pouvoir à Michel Jemming), Guillaume de MONTRICHARD (a donné pouvoir à Serge Lemeslif), François GRENADE (a donné pouvoir à Michel Jemming), Isabelle GRIMMER (a donné pouvoir à Alain Delcourt), Marie-Françoise LECLERC (a donné pouvoir à Jacques Argaud), Jean-François MITAILLÉ, Jacques POMPEY (a donné pouvoir à Bernard Vayssière), Pierre PROD'HOMME (a donné pouvoir à Alain Delcourt), Françoise RIEU-MOUNJE, Henri-Louis ROUCH (a donné pouvoir à Jacques Pompey, représenté par Bernard Vayssière), Jean-Marie ROUVRAY.

► VERIFICATION DU QUORUM : L'article 2.2 I stipule que le Conseil ne peut délibérer valablement que si le tiers des Conseillers est présent ou représenté. Le Conseil comprend actuellement 39 membres. Le quorum est donc fixé à 13 membres présents ou représentés. 13 membres sont présents qui totalisent 12 pouvoirs. Le quorum est donc largement atteint.

## ■ ADHESIONS – DEMISSIONS - RADIATIONS ■

### ► DEMANDES D'ADHESION :

Ont été reçues les demandes d'adhésion suivantes :

- Nicolas BONAFÉ ;
- Alexandre CVORIC ;
- Jean-Philippe DENIS ;
- Roger FERNANDEZ ;
- Olivier HASLÉ ;
- Yvon LE BRIGANT ;
- Sabine LE MEN
- Quitterie MARQUEZ ;
- Jean-Michel MOGAN ;
- Gilles ROBIN ;

Toutes les demandes d'adhésion sont acceptées, sauf celle de Roger FERNANDEZ qui est pour l'instant suspendue, sur avis du Collège Midi-Pyrénées.

Il est décidé que les formulaires de demandes d'adhésion seront complétés par la demande de la date de naissance, avec communication en annexe d'un curriculum vitae.

Il est toutefois rappelé que les statuts permettent l'ouverture du Collège à tous les architectes inscrits à l'Ordre des Architectes, qu'ils aient ou non de l'expérience en matière d'expertise et qu'ils aient ou non l'intention d'être inscrits un jour sur une liste de Cour d'appel. Le Collège est un lieu d'échanges entre tous ceux qui s'intéressent à l'expertise, même les plus jeunes et les plus âgés.

### ► DEMISSIONS :

Ont souhaité démissionner du Collège :

- John Hart BRODEUR (Aquitaine) ;
- Alain-Michel CABANNE (Ile de France) : Alain-Michel, membre très actif depuis longtemps au CNEAF IDF (bistrot-expert, ...) et au CNEAF, démissionne pour cause de maladie. Il est décidé à l'unanimité de lui proposer l'honorariat <sup>(1)</sup> ;
- Frédéric CORDIER (Centre) ;
- Pascal CROTTI (Aquitaine) ;
- Patrick HUCHET : souhaite rester néanmoins informé des TRNTJ et congrès ;
- Géraldine LESAGE (Bretagne) ;
- Michel Ange PICARDAT (Lorraine) ;
- Claude ROCHAS (Midi-Pyrénées) ;
- Michel SIMONNOT (Ile de France) ;
- Raymond SUBIRATS (Ile de France) (maladie) ;

---

<sup>1)</sup> Dans un mail postérieur au CA, Alain-Michel a remercié les membres du CA et accepté leur proposition d'honorariat.

## ► RADIATIONS :

Le bureau propose la radiation des membres suivants qui n'ont pas réglé leur cotisation 2012 malgré de multiples relances :

- Bruno CHABAY (avait déjà été radié du CNEAF Bretagne) ;
- Dominique MAYEUX (Aquitaine) ;
- Christian OUVRAY (Ile de France) ;
- Fabrice VIZCAYA (avait déjà été radié du CNEAF Bretagne) ;
- Jean-Paul ZANELLA (Languedoc-Roussillon / n'est plus inscrit à l'Ordre).

Six membres n'ont toujours pas réglé leur cotisation 2012, mais, relancés de multiples fois, ont quand même manifesté l'intention de la régler.

- Michel GALAVIELLE (Midi-Pyrénées) ;
- Daniel GERMOND (Centre) ;
- René GROSDOIT (Bretagne) ;
- Lionel HAIRABEDIAN (Aquitaine) ;
- Martin MARCHAND (Ile de France) ;
- Mathias YOMBO (Guadeloupe) ;

Il est décidé d'envoyer aux 6 membres une mise en demeure de régler sous 15 jours, faute de quoi, ils seront automatiquement radiés.

*[NDLR : le règlement de la cotisation de Daniel Germond est finalement parvenu au secrétariat après le Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> février mais avant la mise en demeure].*

## ► DECES :

- Claude PERROUSE.

## ■ LES ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ■

Les membres élus du conseil d'administration sont renouvelables chaque année par tiers. Les appels de candidatures ont été adressés aux membres des régions qui ont des élus renouvelables cette année : Aquitaine, Centre, Ile de France, Nord - Pas-de-Calais / Picardie, Poitou-Charentes, ainsi qu'aux membres de régions qui n'ont pas encore d'élus.

Les réponses sont attendues avant le 13 février. Dans la semaine qui suit les bulletins de vote seront adressés à tous les membres. Les résultats du vote seront proclamés lors de l'Assemblée Générale du 28 mars.

Il est demandé aux animateurs des régions concernées par le renouvellement de susciter des vocations auprès de leurs membres, les sortants ne se représentant pas systématiquement (les membres stagiaires et les membres honoraires ne peuvent pas se présenter).

*[NDLR : A la date du 07 février, 6 candidatures ont été reçues au secrétariat]*

## ■ COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ■

Le Conseil d'Administration est composé de membres élus (voir ci-dessus), des Présidents-animateurs des CREAM, des Présidents de sections (judiciaire et conseil), du Président en exercice et des anciens Présidents, des Chargés de mission.

Les anciens Présidents non actifs et les Chargés de mission non actifs n'ont qu'une voix consultative.

Actuellement, le C.A. se compose de 39 membres (certains membres pouvant avoir plusieurs fonctions ne sont comptés qu'une seule fois).

Chaque CREAM a droit à être représenté au C.A. par des membres élus, à raison de 1 élu par 10 (ou fraction de 10) des membres actifs. Le nombre d'élus est donc révisable chaque année en fonction de l'évolution du nombre de membres dans chaque région. Les régions qui n'ont pas de CREAM peuvent toutefois être représentées par un membre. Compte tenu du renouvellement par tiers et par région, cela entraîne de fait une limitation des vocations et une complication dans la gestion. Le secrétaire général propose une simplification du scrutin, tous les membres étant invités chaque année à proposer éventuellement leur candidature quelle que soit leur région, le nombre total d'élus étant limité au 1/10 du nombre total de membres, et le nombre d'élus par région étant plafonné. Le renouvellement par tiers serait maintenu.

La question sera étudiée en détail par le bureau et Pierre PROD'HOMME, chargé des statuts. Une modification du Règlement Intérieur sera éventuellement proposée au prochain Conseil d'Administration.

## ■ LE CONGRES DE NIMES (2012) ■

Le bilan définitif du Congrès de Nîmes n'est pas encore connu. Toutefois, nous savons déjà qu'il sera bénéficiaire. Le comptable devrait prochainement établir ce bilan ainsi que celui du CNEAF pour 2012.

Le principe d'un partage des bénéfices entre le CREAM organisateur du Congrès et le CNEAF a été adopté lors du dernier C.A. Après consultation du comptable, le Trésorier, Xavier LALIEU, expose :

*« Lorsque j'ai pris la succession de Guillaume de MONTRICHARD, la situation financière du Collège était saine. Deux événements se sont produits entre-temps qui ont modifié cette situation : la première, la perte de la moitié de la subvention du CNOA, la seconde, le départ à la retraite de notre secrétaire administrative Madame Sylvie VAVASSEUR. Sur ces deux événements sont venus se greffer deux congrès déficitaires.*

*Dès lors, les consignes de notre Expert Comptable étaient claires : Pas de troisième congrès déficitaire, l'avenir du Collège étant en jeu.*

*Vous n'êtes pas sans savoir toute l'incertitude qui a pesé sur les épaules du Collège National quant à la tenue du Congrès de Nîmes.*

*Le Congrès a été bénéficiaire. Que les organisateurs en soient remerciés.*

*Un point a été fait avec notre expert comptable sur le bilan prévisionnel de l'année 2012. Il nous faut résorber les pertes des bilans comptables 2010 et 2011, soit environ 47.000 euros (dont 26.592 euros consécutifs au départ à la retraite de Sylvie VAVASSEUR).*

*Il est vital pour le Collège National de conserver tout ou une partie substantielle du bénéfice de ce Congrès.*

*Si on peut comprendre que l'investissement des organisateurs mérite un retour, il ne peut être de 50% du bénéfice.*

*Après une longue discussion avec notre Expert Comptable, nous nous sommes mis d'accord sur le fait qu'il ne faut pas décourager les bonnes volontés et qu'il faut inciter les Collégiens qui s'investissent dans une telle organisation à obtenir des résultats positifs.*

*Au regard des premiers chiffres des ressources de 2012, les objectifs sont atteints en matière de cotisations et de formation. Les frais de fonctionnement ont été réduits chaque fois qu'il était possible de le faire.*

*En accord avec notre Expert Comptable, je propose donc la motion suivante :*

*« Lorsqu'un congrès est bénéficiaire, 20% du bénéfice, plafonné au montant des cotisations perçues de la région organisatrice par le Collège National, sera reversé au Collège Régional de la dite région »*

*Je tiens à préciser que l'Expert Comptable était fixé plutôt sur 10%, car le Collège National n'a pas demandé aux Collèges Régionaux de participer au déficit des derniers congrès ».*

La motion suivante est mise aux voix : En cas de congrès bénéficiaire, 20% du bénéfice sera rétrocedé par le CNEAF au CNEAF organisateur, cette rétrocession étant plafonnée au montant des cotisations payées par ce dernier au CNEAF l'année du Congrès.

Cette motion est adoptée par 12 voix (totalisant 10 pouvoirs, soit **22 voix pour**) et 1 abstention (totalisant 2 pouvoirs, soit **3 voix s'abstenant**). Elle sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale.

## ■ LA DEMATERIALISATION ■

Après BORDEAUX en 2012, la Cour d'appel de DOUAI est région pilote pour la dématérialisation des opérations d'expertise en 2013. D'autres régions sont également, ou seront très rapidement, concernées : Limoges, Pau, Poitiers, Riom, Rouen, Toulouse, Versailles, Orléans, Grenoble...

Sur l'obtention de la carte d'expert, préalable à la dématérialisation des opérations d'expertise, il convient de rappeler que le Ministère de la Justice et le CNCEJ ont passé une convention avec CERTEUROPE, organisme de certification, pour la gestion de l'authentification et de la signature électronique par l'intermédiaire de la carte d'expert (carte à puce). Pour délivrer cette carte, CERTEUROPE demande, outre un chèque de

190,16 €, une attestation d'inscription sur la liste d'une Cour d'appel, **attestation délivrée par le Président de la Compagnie des Experts près la Cour d'appel** considérée, ainsi qu'une photocopie de la carte d'identité, **certifiée conforme par le Président de ladite compagnie.**

Il est demandé si l'adhésion à la CNAEJJA, même membre du CNCEJ, permet l'obtention de la carte d'expert. Il semble que ce ne soit pas le cas pour l'instant.

Serge LEMESLIF et Claude BUCHER engageront des discussions avec la CNAEJJA et le CNCEJ pour préparer une rencontre entre Présidents. Il faudrait obtenir qu'en s'inscrivant individuellement à la CNAEJJA les membres judiciaires du CNEAF puissent être référencés au CNCEJ et obtenir la carte d'expert.

## ■ LE SITE INTERNET ■

La commission (Michel JEMMING, Mireille MOUSSY, Chahrazad TOMA-VAstra) s'est réunie le 17 janvier. François-Xavier de BROUCKER était présent. Une proposition de relookage du site Internet a été faite. Amélioration de la lisibilité, suppression du forum (inutilisé), simplification de l'arborescence...

François-Xavier de BROUCKER précise :

« Il a été retenu que le site se devait :

- De révéler l'aspect humain du collège dans le sens où il faut mettre en avant tous les événements que le collège organise ou auxquels il participe sur le plan national comme régional en les publiant en première page du site par une photo un compte-rendu succinct et éventuellement un lien. La finalité étant de rendre immédiatement prégnant la vie et les activités du collège au travers de ses tables rondes, formations, débats, congrès, visites, etc...

- De retirer le forum, qui n'apparaît pas être pertinent.

- De placer les documents en ligne dans un espace accessible qu'aux collégiens, mais pouvant être consulté, moyennant finance, par des personnes extérieures au collège. L'optique étant d'amorcer une documentation en ligne au service des Collégiens.

- D'agrandir les textes afin de donner un confort de lecture et améliorer l'ergonomie du site et ainsi améliorer la navigation, comme par exemple les onglets de navigations principaux en surbrillance.

- De s'inspirer du graphisme et de la mise en page des sites comme celui de la Compagnie des Experts ou encore celui du CNCEJ.

- Et enfin de créer un espace où chaque collégien, pourrait mettre à jour ses données personnelles (n° de téléphone, adresse, ...) ainsi que sa disponibilité en matière d'expertise.

J'ai estimé que l'ensemble du relookage du site me prendra trois semaines étalées sur un mois et demi ou deux. Ce qui correspond à une centaine d'heures soit une vacation s'élevant à 5 250 euros <sup>(2)</sup>.

---

<sup>2</sup>) NDLR : il s'agit du montant net. Aucune TVA ne sera ajoutée.

*Par ailleurs et afin de ne pas avoir de disparité entre les collégiens souhaitant et tenant à jour leurs espaces personnels et ceux qui ne souhaiteraient pas; je propose que la création de chaque espace soit pris en charge par le collégien lui-même à hauteur d'une centaine d'euros pour sa création comprenant, pour ceux qui le souhaitent, une rapide formation pour son utilisation, puis un loyer d'une dizaine d'euros par an qui sera reversé au collège ».*

Aucune décision n'est prise par le CA, dans l'attente du bilan financier 2012 du CNEAF. Mais il est souhaitable que l'évolution du site puisse se faire rapidement (cette année).

## ■ LES SUBVENTIONS ■

Les demandes doivent être préparées et transmises au 1<sup>er</sup> trimestre, avec un bilan d'activités 2012 au plan national et Régions par Régions.

Les bilans des régions doivent être transmis à Mireille MOUSSY qui fera la synthèse.

## ■ LES RELATIONS AVEC LA CFEC ■

Des contacts ont été pris avec la CFEC (Compagnie Française des Experts Construction) par Guillaume de MONTRICHARD et Michel JEMMING

Notre confrère, Olivier BODIN, Architecte, Président de la CFEC, Inscrit sur la liste de la Cour d'appel de Poitiers, milite pour une perméabilité entre l'expertise amiable et l'expertise judiciaire. Il est présent au CA de ce jour pour nous en parler.

Il est décidé une participation croisée de la CFEC et du CNEAF aux congrès du 24 mai (CFEC) et du 07-08 novembre (CNEAF), avec invitation faite aux membres des deux associations au même tarif.

Le CFEC organise son congrès à Nantes le 24 mai 2013, sur le NANTILUS, péniche de 350m2 sur la Loire, avec un thème complémentaire du nôtre : « Expertise amiable, expertise judiciaire : la juste appréciation de la réparation ». Bernard PECKELS directeur de la revue Experts y sera le "Monsieur Loyal".

Eric SCHNELLER (Collégien de la région Pays de Loire) sera notre correspondant auprès de la CFEC locale et participera aux travaux préparatoires. Une première réunion de travail avec visite est prévue le 14 février.

Michel JEMMING demande à Olivier BODIN de désigner un membre de la CFEC qui sera leur correspondant à l'organisation de notre congrès.

## ■ LES RELATIONS AVEC LA CNAEJJA ■

Le Président, Michel JEMMING a pris contact avec Fabrice VICTOR, Secrétaire Général de la CNAEJJA (Compagnie Nationale des Experts Architectes près les Juridictions Judiciaires et Administratives), avec l'objectif : « plutôt que de nous opposer, parlons-nous, unissons nos organisations ».

Le CNEAF regroupe des architectes qui sont soit experts judiciaires soit experts conseils, ou qui à titre personnel pratiquent les deux types de missions. Il a un partenariat privilégié avec les instances professionnelles, l'Ordre et la MAF.

Cette diversité est source d'enrichissement lors des rencontres qui ont pour but essentiel la formation technique et juridique et le partage des expériences.

Le CNEAF ne semble pas pouvoir être adhérent au CNCEJ (Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice, qui est une fédération des Compagnies) car il comprend des membres non-judiciaires.

La CNAEJJA veut fédérer tous les experts judiciaires architectes.

Sur le site Internet du CNCEJ, la CNAEJJA apparaît comme compagnie adhérente, qui regroupe de très nombreux membres, dont beaucoup des judiciaires du CNEAF, bien qu'aucun, ou presque, n'ait jamais cotisé ni manifesté l'intention d'adhérer au CNAEJJA. Il s'agit probablement d'une subsistance de la première année de création du CNAEJJA où les membres judiciaires du CNEAF ont été inscrits en bloc et la cotisation versée par le CNEAF.

Le CNAEJJA ne semble pas avoir eu depuis deux ans d'activité soutenue, notamment pas en matière de formation.

Michel JEMMING poursuivra les discussions pour mieux inscrire les actions des uns et des autres dans une complémentarité.

Il faudrait mieux comprendre l'imbrication des adhésions et cotisations entre Compagnies d'experts pluridisciplinaires régionales, mono disciplinaires d'architectes Paris Lyon et Marseille, la CNAEJJA, et les possibilités pour les uns de participer à certaines formations organisées par les autres à des tarifs négociés.

## ■ LE CONGRES-COLLOQUE ■

L'organisation d'un congrès ou colloque (le nom n'est pas encore arrêté) à Paris en novembre 2013 se confirme. Il aura lieu le 07 ou le 08 novembre, pendant BATIMAT, ce qui permet d'espérer une participation des professionnels qui se déplaceront pour BATIMAT.

Le congrès-colloque sera consacré à l'évocation de toutes les missions d'expertise ouvertes aux architectes, avec leurs spécificités et leur déontologie : judiciaires, amiables, dommages-ouvrage, assistance d'une partie dans une expertise judiciaire, conseil, médiation...



Michel JEMMING a par ailleurs rencontré, le 24 janvier 2013, Bernard PECKELS, Réacteur en chef de la revue EXPERTS. La revue est d'accord pour faire paraître des articles en rapport avec le thème du congrès, et M. PECKELS pour intervenir à titre personnel.

L'organisation du congrès sera prise en charge par le collège Ile de France (son Président Serge LEMESLIF, Guillaume de MONTRICHARD, Chahrazad TOMA-VAstra en tant que Présidente des Conseils, Liliane IDOUX ... ) avec l'aide de Françoise RIEU-MOUNJE en qualité de Commissaire national. Il conviendrait d'étoffer un peu l'équipe locale, l'expérience ayant prouvé que 5 personnes sont nécessaires pour une bonne organisation.

Les salles possibles : Cité de l'architecture, FFB, ... à chercher rapidement.

Des contacts seront pris par Michel JEMMING avec les autres organismes d'architectes experts pour les inviter à y participer.

## ■ CALENDRIER 2013 ■

### **Assemblée Générale :**

Judi 28 mars 2013 de 09H30 à 12H30

### **Conseil d'administration :**

Vendredi 27 septembre 2013 de 09H30 à 12H30

### **Tables rondes nationales techniques et juridiques (TRNTJ)**

Judi 28 mars 2013 de 13h30 à 17h30

« Les démolitions structurelles »

Judi 6 juin 2013 de 13h30 à 17h30

« Les planchers en bois »

Vendredi 27 septembre 2013 de 13h30 à 17h30

Sujet à définir

### **Formations :**

- Formation initiale à l'expertise :
  - 2 sessions à PARIS : 20-21 mars 2013 et 20-21 novembre 2013.
  - Une session en province (Bordeaux ?) : 15 au 17 octobre 2013.
- Formation à l'expertise – Niveau confirmé :
  - à RENNES : 16 avril 2013
  - à PARIS : 30 mai 2013
- Formation : Les investigations techniques en expertise :
  - à PARIS : 29 mai 2013

+